

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE PREMIER FEVRIER, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 26 janvier 2022*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Suzanne BOURDÉ, Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Yvon BERHAULT, Céline FORTIN, Philippe HELLO, Marc LE GUYADER, Laurence URVOY.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Thibault CARFANTAN

**Délibération n°2022-002**

Membres en exercice : 69 Présents : 59

Absents : 10

Pouvoirs : 5

<b>ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE HARAS NATIONAL (LAMBALLE-ARMOR) – ACQUISITION DE LA MAISON DU DIRECTEUR</b>
--

Lamballe Terre & Mer, dans le cadre de sa compétence Economie Innovation Recherche, souhaite créer un espace de services dédié à l'esprit d'entreprise, à la créativité, à l'innovation. La Maison dite du Directeur, située dans l'enceinte du Haras National de Lamballe, est en mesure d'accueillir et d'incarner ce projet.

Ce lieu accueillerait, de manière pérenne, le siège du Laboratoire d'Innovation Territoriale, initié par l'association d'entreprises « le DIX7 ». L'association a été créée en mars 2021 avec le soutien de Lamballe Terre & Mer et a poursuivi son déploiement avec la programmation de plusieurs événements innovants. L'animateur salarié du DIX7 siège actuellement dans les lieux, dans des aménagements provisoires. L'association se projette dans ces locaux à réhabiliter afin d'offrir un lieu d'accueil créatif et innovant à ses adhérents : entreprises, porteurs de projet et étudiants. L'association pourra ainsi pérenniser son activité et contribuer à l'attractivité économique et territoriale que ce lieu incarnera.

Ce bien de type maison de maître sur deux étages et sous-sol a été construit en 1876. Sa surface utile est de 305 m<sup>2</sup> environ. La majorité des éléments architecturaux remarquables, les planchers, cheminées et huisseries sont d'origine mais l'ensemble nécessite des travaux de rénovation et mise aux normes. La cession porterait sur une assiette foncière estimée de 750 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle AK613 et dont la contenance définitive sera précisée par document d'arpentage de géomètre.

Le Comité syndical du Syndicat Mixte du Haras National de Lamballe a délibéré pour céder ce bien à Lamballe Terre & Mer au prix de 244 000 € HT. Cette valeur correspond à l'évaluation effectuée par le service des domaines en 2015, dans le cadre de la vente de l'ensemble du Haras par les Haras Nationaux (Institut Français du Cheval et de l'Équitation - IFCE), au Syndicat Mixte.

Au regard de l'avis des domaines du 9 novembre 2021, la valeur du bien est réévaluée à 285 000 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil Communautaire :

- DECIDE d'acquérir la Maison du Directeur du Haras pour un montant de 244 000 €, afin d'accueillir le projet de Laboratoire d'Innovation Territoriale,
- DIT que les frais d'acte et de géomètre sont pris en charge par Lamballe Terre & Mer,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Abstention : 3 – Mmes MILLORIT.LELIONNAIS. M. VIMONT**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX  
Date : 10/02/2022  
Qualité : Président de Lamballe  
Terre & Mer

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

**15 FEV. 2022**

De l'affichage le

**15 FEV. 2022**

Pour le Président,  
Par délégation,

Directeur Général des services,  
Arnaud LECOURT

